

# PROCES - VERBAL

## du Conseil municipal de Loos du

### 30 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le trente avril à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 23 avril 2014 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alain DESSEVE

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 31 présents à l'ouverture de cette séance :

#### **Présents :**

Mme Anne VOITURIEZ, M. Luc DECORTE, M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, M. José-Manuel CASTRO, Mme Fabienne LECLERCQ, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, adjoints  
M. Christian ALBERIC, Mme Annie BOSMAN, Mme Brigitte BALDEYROU, Mme Catherine GRIERE, M. Alain DESSEVE, Mme Pascale BLONDEL, M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération n°2), M. Dominique ROUSSEL, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Ingrid SERRURE, Mme Laurence SELOSSE, M. Baptiste DESPIERRES, M. Jordan DUBAR, Mme Sophie WERQUIN, M. Matthieu MONTIGNIES, M. François VERDONCK, M. Jean-Luc MUNRO, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Élisabeth MASQUELIER, Mme Bénédicte BRAULT-CALLAERT, M. Jean-Claude PUCHAUX, conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

Mme Claudine PIERQUIN (pouvoir à Monsieur DETERPIGNY)  
M. Bruno HELLE (pouvoir à Monsieur DESPIERRES pour la délibération n°1)  
M. Daniel RONDELAERE (pouvoir à Mme MASQUELIER)  
Mme Valérie CONSEIL (pouvoir à Monsieur VERDONCK)

**Madame le Maire constate que 31 membres étant présents à l'ouverture de séance, le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

#### **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur DESSEVE donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 17 avril 2014.  
Aucune observation.

**Adopté à l'unanimité**

#### **INFORMATIONS**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'élection prochaine du conseil national d'évaluation des normes, au sein duquel ils sont éligibles. Les conseillers municipaux ont jusqu'au 5 mai pour déposer leur candidature.

Madame le Maire communique ensuite le calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2014 :

- le jeudi 19 juin à 17h
- le jeudi 25 septembre à 17h
- le jeudi 11 décembre à 17h

Madame le Maire indique avoir entrepris deux démarches qu'elle souhaite porter à la connaissance du conseil municipal.

La première au sujet d'un courrier adressé à l'entreprise Chevalier Nord, titulaire du lot « maçonnerie - pierre de taille » du marché de mise en valeur des façades de l'Hôtel de Ville. Du retard ayant été pris dans l'exécution des travaux, Madame le Maire a rappelé à l'entreprise ses obligations contractuelles : eu égard aux difficultés rencontrées par celle-ci, Madame le Maire lui a accordé un délai supplémentaire d'un mois, avec une livraison fixée au 17 octobre 2014.

Madame le Maire a également rappelé au directeur de Partenord ses obligations légales de bailleur social, notamment eu égard aux problèmes rencontrés par les locataires du quartier Clémenceau en matière de fourniture d'eau chaude sanitaire.

## **Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.**

### **1. CRÉATION ET ORGANISATION DES COMITÉS DE QUARTIERS**

Suite à la délibération adoptée lors du conseil municipal du 17 avril 2014, Monsieur DECORTE propose de délibérer sur les règles de composition, de fonctionnement et de compétences des neuf comités de quartiers qui seront prochainement mis en place à Loos, et qui seront les relais privilégiés entre la population et le Conseil Municipal.

Monsieur DECORTE indique notamment que les comités de quartiers seront amenés à s'exprimer sur les sujets intéressant le quartier, et à apporter une contribution au développement des actions dans les domaines du sport, de la culture, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'action sociale et économique, de l'animation sociale et festive, de la prévention de la délinquance, de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ou de toutes questions émanant de citoyens.

Madame BALDEYROU indique que son groupe soutient activement cette démarche participative qui permettra à tous les Loosois de rencontrer leurs élus sur le terrain. Elle espère que ces comités fonctionneront dans un bon esprit citoyen.

Monsieur MUNRO s'exprime au nom de l'ensemble des élus de gauche. Il a constaté que dans d'autres villes qui ont expérimenté ces comités de quartiers, la mise en place a été difficile. Il souhaite cependant leur réussite, afin de rétablir la confiance du citoyen envers le politique, mais demande à obtenir certains éclaircissements relatifs au mode de désignation des membres, au suivi des sujets débattus, au rapport entretenu avec la mairie.

Monsieur PUCHAUX demande s'il y aura des membres élus des comités, siégeant en permanence en leur sein.

Monsieur DECORTE rappelle que l'objectif principal des comités de quartiers est de mettre à disposition de la population un outil de prise de parole. La population sera invitée à y participer via des invitations distribuées dans les boîtes aux lettres. Au sujet de l'organisation interne, Monsieur DECORTE indique que le terme de « président » avait été initialement employé, mais que celui de « référent » lui a été substitué. Des élus municipaux pourront également assurer la liaison avec la mairie, et un animateur pourra également faire vivre les comités et organiser les débats.

Madame le Maire complète cette intervention en soulignant que les sujets étudiés seront surtout portés par le quartier lui-même, et non par la mairie seule. Le retour d'information pourra se faire par différents supports : des distributions de flyers dans le quartier, des informations dans « Loos Actu » et sur le site internet de la Ville.

#### **Adopté par :**

**28 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions** : groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

### **2. BUDGET PRIMITIF 2014**

Monsieur MAERTENS expose le budget primitif 2014 qui doit être adopté au plus tard le 30 avril les années de renouvellement du conseil municipal.

En préambule, Monsieur MAERTENS rappelle que ce budget est « à minima », dans la mesure où il n'a pu

faire l'objet d'une analyse approfondie de la part de la nouvelle majorité : il s'agit donc d'un budget de transition, beaucoup de travail et de réflexion étant encore nécessaires pour prendre des décisions responsables pour l'avenir.

Monsieur MAERTENS précise que le travail de la nouvelle majorité a été limité, dans la mesure où les délais d'étude étaient trop courts avant la date d'adoption limite du budget fixée par la réglementation. D'éventuels ajustements pourront être réalisés par le vote d'un budget supplémentaire mi juin, notamment sur la prise en compte du coût de la réforme des rythmes scolaires, de la diminution probable des excédents de la Régie municipale d'électricité et de la recherche de pistes d'économies.

Monsieur MAERTENS commence par présenter une rétrospective sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, ces dernières ayant été en progression constante, notamment due à l'augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général, ce qui devra être maîtrisé à l'avenir.

Concernant l'état des restes à réaliser, Monsieur MAERTENS souligne que certaines recettes ne peuvent être prises en compte, dans la mesure où certaines subventions importantes n'ont pas encore été notifiées officiellement.

Monsieur MAERTENS donne ensuite les caractéristiques majeures de la section de fonctionnement : les recettes sont en augmentation de 2,9%, sans relèvement des taux d'imposition, les charges de personnel sont également en augmentation (recrutement d'emplois d'avenir et hausse des cotisations de retraite), le taux légal pour les emprunts contractés auprès de Dexia, actuellement en contentieux, s'élève à 0,04%, la réserve des frais financiers pour risques et charges est en augmentation, et les subventions aux associations sont limitées par l'octroi d'une provision de 60% du montant de la subvention allouée en 2013.

Ainsi le budget primitif 2014 de la Ville de Loos s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 24 197 000 €
- section d'investissement : 3 871 800 €

soit un budget total de 28 068 800€.

Monsieur MAERTENS précise qu'en matière de dépenses de fonctionnement, le budget primitif voté à minima aura notamment pour but d'assurer la continuité des services, de régler les travaux d'entretien de fonctionnement et les charges financières et de voter la provision aux associations. Un budget supplémentaire sera toutefois nécessaire pour définir des priorités en fonction des possibilités financières.

En matière d'investissement, la nouvelle majorité s'attache à terminer les travaux engagés en 2013 (requalification de la rue Valès, poursuite de la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux, revalorisation des façades de l'Hôtel de Ville...) et des réflexions supplémentaires seront menées pour plusieurs bâtiments municipaux délaissés : le Pensionnat, l'espace Mitterrand, le Conservatoire à rayonnement communal...

En conclusion, Monsieur MAERTENS énonce que le budget ainsi présenté est ambitieux, déterminé et responsable en continuant à maîtriser les dépenses publiques et à bloquer la part communale de la fiscalité locale.

Monsieur VERDONCK commente tout d'abord le débat d'orientation budgétaire, ce qu'il n'avait pu faire lors de la séance précédente du conseil municipal. Il estime que l'ancienne majorité laisse une gestion saine de la Ville grâce à des dépenses de personnel maîtrisées et un effort de désendettement.

Monsieur VERDONCK ajoute que sur le compte administratif 2013, l'excédent de fonctionnement sera de 1,9 million par rapport à 2012, ce qui lui semble très positif et est revendiqué par l'ancienne majorité.

Sur le budget primitif 2014, il remarque que le budget de fonctionnement n'a pas été modifié. Il estime que Loos reste une ville attractive, avec un niveau d'équipement et de services important.

Il regrette cependant que quelques projets d'investissement soient abandonnés, comme l'espace Mitterrand, l'étude d'aménagement de la salle Gomanne, un aménagement au parc de loisirs, l'aménagement de l'aire de loisirs de Clémenceau, des tableaux blancs interactifs ou les travaux du conservatoire. Pour cette raison, son groupe s'abstiendra.

Madame CALLAERT regrette que la majorité ne dénonce pas les baisses de dotations étatiques. Elle pense que des objectifs comptables et financiers animent le gouvernement, ce qui n'est pas la vision du Parti communiste français. Elle souhaiterait plutôt agir avec la population pour sortir de l'austérité et exiger de l'État un investissement massif dans l'économie et le développement des services publics. Ces objectifs n'étant pas entendus, son groupe s'abstiendra.

Monsieur PUCHAUX est très content de ce budget primitif, et félicite la majorité pour le travail qui sera entrepris pour maîtriser les dépenses publiques.

Madame le Maire répond à Madame CALLAERT que l'adjoint aux finances s'est livré à une analyse comptable rigoureuse, mais sans faire de politique.

Madame le Maire souligne que la première difficulté dans l'élaboration de ce budget est de prendre en

compte la baisse des dotations de l'État. La seconde difficulté est la gestion financière très lourde de la réforme des rythmes scolaires qui n'a pas été prise en compte par l'ancienne équipe dans le BP. Enfin, la troisième difficulté est le versement des excédents de la RME qui iront en diminuant, la régie devant se servir de ces excédents pour investir.

Madame le Maire rappelle le court laps de temps pour élaborer ce budget. Il faudra attendre le budget supplémentaire pour que la majorité puisse se livrer à des arbitrages qui préservent l'essentiel, et notamment la qualité des services publics. En matière d'investissement, la marge de manœuvre sera réduite, des choix devront être faits en fonction d'un audit financier qui sera mené.

Ceci exposé, le budget est mis aux voix.

**Adopté par :**

**28 voix pour :** groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions :** groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : PROVISION 2014**

Monsieur ALBERIC propose au conseil municipal d'autoriser le versement aux associations d'une provision à hauteur de 60% de la subvention versée en 2013, dans l'attente d'un éventuel versement complémentaire qui serait accordé lors du vote du budget supplémentaire.

Dans ce cadre, il est également proposé au conseil municipal de mener, à court terme, une large concertation avec les associations loossoises, portant notamment sur la définition de critères pour l'octroi des subventions.

Madame BALDEYROU réaffirme au nom du groupe « Choisir Loos » qu'il n'est pas question de supprimer ou diminuer d'office le montant des subventions. Au contraire, dans un but d'équité, il sera fait appréciation du service rendu aux Loossois. Elle rappelle que toutes les associations doivent respecter des règles fiscales et comptables strictes.

Madame MASQUELIER pense que l'attitude de la majorité sème le doute sur l'attribution des subventions. Elle demande comment et si seront versés les 40% restants. Elle rappelle que chaque année les associations doivent transmettre un bilan moral et financier aux services municipaux, pour contrôle, et que l'excédent financier parfois dégagé permettait à certaines associations de faire un don à la Solidarité populaire Loossoise. Elle indique que les associations sont soumises à la loi du 1er juillet 1901 garantissant la liberté d'association, et que la municipalité ne doit pas s'immiscer dans leur gestion.

Monsieur MUNRO estime qu'il y avait un manque de clarté sur l'attribution des subventions. Il souhaite donc que soit réformé ce mode d'attribution, en assurant l'indépendance de fonctionnement et d'expression des associations, en leur apportant un soutien financier et logistique, et en permettant le développement de nouvelles associations notamment dans le domaine de la culture et de la jeunesse.

Madame CALLAERT pense que la transparence sur l'octroi des sommes allouées est une bonne initiative de la majorité. Elle estime toutefois que l'attribution partielle de la subvention hauteur de 60% est violente et prématurée : elle aurait souhaité une vérification des besoins réels des associations en 2014, avec une adaptation éventuelle des montants alloués en 2015.

Monsieur MAERTENS précise qu'un courrier a été envoyé aux associations, leur indiquant qu'en fonction de leurs besoins, la discussion restait ouverte avec la majorité.

Madame le Maire ajoute qu'à moyen terme, des critères seront proposés par les services municipaux, et étudiés en commission, afin d'assurer l'équité de la distribution aux associations de l'argent public. A court terme, il n'était pas possible de reproduire un modèle en cours depuis plusieurs années, la majorité a donc opté pour le choix du versement d'une provision de 60%. Madame le Maire rappelle qu'une commune n'a pas vocation à créer des excédents financiers au sein d'une association soumise au régime de la loi de 1901.

Madame le Maire fait d'abord procéder au vote de la liste des subventions auxquelles aucun conseiller municipal n'est intéressé :

**Adopté par :**

**28 voix pour :** groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu

Marine »

**2 abstentions** : groupes « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**5 contre** : groupe « 100% Loos »

Il est ensuite procédé à un vote partiel des subventions, en demandant aux conseillers municipaux membres de l'exécutif de ces associations de sortir pendant le vote. Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés dans ces votes.

Vote des subventions au Tennis de Table (sortie de M ALBERIC), au Denier des écoles laïques (sortie de M VERDONCK), au « Country road dancers » (Monsieur RONDELAERE étant excusé), au SIVU Mission locale des Weppes (sorties de Mme LOCQUET, M CASTRO, Mme HAMEAU, Mme CADART)

**Adopté par :**

**21 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**2 abstentions** : groupes « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**2 contre** : groupe « 100% Loos »

Vote de la subvention à la Caisse des écoles (sorties de M DETERPIGNY, Mme SERRURE, M DESPIERRES, Mme LECLERCQ, Mme CONSEIL étant excusée)

**Adopté par :**

**22 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**2 abstentions** : groupes « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**3 contre** : groupe « 100% Loos »

Vote de la subvention au CCAS (sorties de Mme HAMEAU Mme CADART M DECORTE Mme SERRURE Mme MASQUELIER)

**Adopté par :**

**22 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**2 abstentions** : groupes « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**2 contre** : groupe « 100% Loos »

#### **4. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur MAERTENS propose au conseil municipal d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 1 500 000 €, afin de pallier les insuffisances ponctuelles de liquidités et dans la mesure où Madame le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal, de la réalisation et du suivi des lignes de trésorerie sur la base d'un montant qu'il convient de définir annuellement.

**Adopté par :**

**28 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions** : groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

#### **5. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE/CCAS RELATIF À L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU**

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Loos et le Centre Communal d'Action Sociale de Loos, dans le cadre d'un marché conclu en procédure adaptée (Le montant des dépenses est estimé à la somme de 60 000 euros HT dont 40 000 euros HT pour la ville) pour l'acquisition de fournitures de bureau.

Le marché ferait l'objet d'un allotissement, selon 3 lots (Lot 1 : fournitures administratives ; Lot 2 : cartouches d'impression ; Lot 3 : fournitures spécifiques)

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les éléments relatifs à ce marché.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **6. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS PUBLICS POUR LES PROCÉDURES DE CONSULTATION ENGAGÉES AVANT LE 6 AVRIL 2014**

Madame le Maire propose au conseil municipal de permettre la finalisation des marchés publics engagés en début d'année 2014 sur la base de la délégation de pouvoir au Maire qui avait été accordée dans le cadre du mandat 2008-2014, à savoir :

- ⤴ Marché de travaux 2014-01, concernant la réhabilitation de la Cour Buldeel et composé de 3 lots : VRD, aménagement paysager et peinture.
- ⤴ Marché de fournitures 2014-02, concernant l'acquisition de fournitures scolaires à destination des écoles maternelles et primaires de la ville.
- ⤴ Marché de fournitures 2014-03, concernant l'acquisition de dictionnaires, livres de prix et manuels scolaires.
- ⤴ Marché 2014-AP01, marché d'acquisition de matériel didactique à destination des écoles.
- ⤴ Marché 2014-04, marché de prestations de services pour l'entretien des espaces verts.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **7. AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU**

Monsieur ROUSSEL propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'un avenant au marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau conclu avec le SCA Dalkia France dont le siège se situe à Saint André, 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Cet avenant aura pour objet :

- la modification des consommations d'énergie contractuelles (NB) pour tenir compte des économies réalisées les saisons précédentes sur la base des consommations d'énergie constatées (NC) ;
- le passage au tarif gaz dérégulé.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **8. ÉDUCATION / INSTALLATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES DANS LES ÉCOLES : LANCEMENT DE PROCÉDURES DE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION DE MARCHÉS PUBLICS ET CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À PARTENORD HABITAT**

Monsieur ROUSSEL propose au conseil municipal d'accepter l'installation d'un bâtiment modulaire d'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> sur la cour de l'école Alice Sorlin située rue Wacquez Lalo. Il est également proposé de mettre en place une telle structure, d'une surface de l'ordre de 130 m<sup>2</sup>, afin d'apporter une réponse immédiate à l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle La Fontaine.

Cette structure serait provisoirement installée sur la parcelle cadastrée section AH 601, d'une surface de 150m<sup>2</sup>, en accord avec son propriétaire, Partenord Habitat, bailleur avec lequel une convention sera établie afin de préciser les conditions de la mise à disposition temporaire de l'espace utilisé.

Afin d'identifier un prestataire susceptible de louer les structures modulaires à installer prochainement, une consultation en « procédure adaptée », suivant la définition de l'article 28 du Code des Marchés Publics, convient d'être lancée.

La durée d'installation de ces bâtiments ne pouvant être arrêtée strictement, le marché sera un marché à bons de commandes (article 77 du Code des Marchés Publics) d'une durée ne pouvant excéder 48 mois. Le montant maximal du marché sera de 205 000 euros HT.

Parallèlement, afin d'assurer la conception et le suivi de travaux du projet de rénovation et d'extension de l'école La Fontaine dans le cadre d'une opération de requalification du quartier qui sera menée avec Lille Métropole et Partenord Habitat, une consultation de maîtrise d'œuvre devra être lancée en procédure adaptée eu égard à son montant prévisionnel (50 000 euros HT). Une mission de contrôle technique d'un montant estimé à 10 000 euros HT ainsi qu'une mission SPS d'environ 5 000 euros seront également menées.

Madame MASQUELIER indique que tous ces éléments ont déjà été communiqués lors du conseil de l'école La Fontaine qui s'est réuni en mars 2014, les travaux envisagés ayant alors été exposés par l'adjoint

délégué en matière scolaire.

Madame le Maire souligne que la solution à apporter ne consiste pas en l'installation de bâtiments modulaires, mais bien en la création de bâtiments en dur afin d'étendre les locaux de l'école La Fontaine.

Madame le Maire aurait préféré présenter une délibération visant à la construction de bâtiments en dur, mais prend acte de l'urgence et la traite.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **9. CESSION À LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK 858 POUR PARTIE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES BARBUSSE ET PICKAERT**

Monsieur ROUSSEL expose que le conseil municipal a approuvé le 28 mai 2013 la cession à Lille Métropole d'une emprise d'environ 12 mètres carré d'un espace vert cadastré section AK n°858 appartenant à la ville et situé à l'angle des rues Barbusse et Pickaert, dans le cadre d'une mise en sécurité du carrefour des rues Henri Barbusse et Lucien Pickaert, jusque l'entrée de la structure hospitalière, et d'un aménagement de trottoir et de places de stationnement supplémentaires.

La Brigade d'Evaluations Domaniales a été consultée par lettre du 17 octobre 2013. Son avis est réputé favorable.

Il est demandé au conseil municipal de permettre à Madame le Maire de signer le projet d'acte notarié correspondant.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **10. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS RELATIVES À L'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU**

Monsieur BENNASSAR expose que l'autorisation du conseil municipal est demandée afin de constituer un groupement de commandes entre la ville et le CCAS et signer les conventions afférentes, en vue de la conclusion des deux marchés publics suivants :

- un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conclusion d'un marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau (8 500 €HT pour la ville, et 3 200 €HT pour le CCAS);

- un marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau, en lui-même (4 500 000 € pour la ville et 1 500 000 € pour le CCAS).

Il est également proposé d'autoriser le lancement des procédures de consultation prévues au Code des Marchés Publics en vue de la signature des deux marchés précités, le premier en procédure adaptée, et le second selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

#### **Adopté à l'unanimité**

### **11. POSE DE CAMÉRAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE SUR DES IMMEUBLES N'APPARTENANT PAS À LA VILLE : ÉTABLISSEMENT DE CONVENTIONS**

Monsieur FORNACIARI demande au conseil municipal d'autoriser l'établissement et la signature des projets de convention pour la pose de caméras de vidéosurveillance, sans contrepartie financière, sur plusieurs immeubles n'appartenant pas à la Ville, à savoir : 6 caméras sur la façade de la résidence de la Poste (immeuble à usage d'habitation comportant en rez-de-chaussée les locaux de la halte-garderie du square), et 3 caméras sur la façade de la résidence Flandres-Artois (immeuble appartenant à Partenord Habitat).

Les conventions seront conclues respectivement avec les copropriétaires de la résidence du square et Partenord Habitat.

Monsieur MUNRO demande à ce que d'ici une année, un bilan soit établi sur le coût des moyens matériels et humains occasionnés par cette mesure. Il souhaite également obtenir les résultats par rapport au taux d'élucidation des enquêtes, car il estime que la généralisation de la vidéo-surveillance n'a pas fait la preuve de son efficacité.

Madame le Maire rappelle que cette décision avait déjà été entérinée dans le cadre du Contrat

intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, regroupant les villes de Loos et d'Haubourdin. Elle pense également qu'il faudra veiller à bien utiliser la vidéo-surveillance qui devra faire preuve de son efficacité. Madame le Maire rappelle toutefois que l'objet de cette délibération porte uniquement sur un point d'ordre technique.

**Adopté par :**

**34 voix pour :** groupes « Choisir Loos », « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**1 abstention :** groupe « Loos Ouverte »

**12. MARCHÉ DE FOURNITURE EN SIGNALÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur BENNASSAR expose que de manière complémentaire au marché de travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public de la ville, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée afin d'identifier le prestataire susceptible de faire l'offre la plus avantageuse pour la fourniture et la livraison de la signalétique destinée à faciliter l'orientation des usagers .

Le montant des dépenses est estimé à un montant maximal de 150 000 euros Hors Taxes pour sa durée globale d'exécution. Le marché conclu sera à bons de commandes et sa durée maximale sera de 36 mois.

**Adopté à l'unanimité**

**13. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AMENÉ À SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NORD**

Madame le Maire expose que le conseil municipal doit désigner un représentant dont le nom sera communiqué au Centre de gestion de la fonction publique du Nord, afin de siéger, le cas échéant, au conseil de discipline de recours, selon les modalités instituées par l'article 90 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire.

Un seul candidat se déclarant, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur Nicolas DETERPIGNY** est désigné en qualité de représentant du conseil municipal amené à siéger au sein du conseil de discipline de recours du CDG59, avec :

**29 voix pour :** groupes « Choisir Loos », « Parti communiste de Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**6 abstentions :** groupes « 100% Loos » et « Loos Ouverte »

**14. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL « DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILE »**

Madame le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant chargé des dossiers « défense et sécurité civiles ». Ce conseiller sera un vecteur en cas de crise de quelque nature que ce soit entre les services de l'État et les services municipaux en charge des mêmes dossiers.

Il pourra également être associé aux cellules de crise prévues dans le plan de sauvegarde communal.

Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire.

Un seul candidat se déclarant, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur Armand FORNACIARI** est désigné en qualité de représentant chargé des dossiers « défense et sécurité civiles », avec :

**28 voix pour :** groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions :** groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

**15. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Madame le Maire expose qu'afin que les services de l'État et les partenaires institutionnels puissent disposer d'un interlocuteur au sein du conseil municipal, il convient de désigner un représentant, chargé de participer à l'application d'une politique pertinente en matière de sécurité routière, et de mobiliser les services



municipaux sur ce thème.

Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire.

Un seul candidat se déclarant, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur Luc DECORTE** est désigné en qualité de représentant du conseil municipal « correspondant sécurité routière », avec :

**28 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions** : groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

#### **16. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION « BEFFROIS ET PATRIMOINE »**

Madame le Maire expose que l'association « Beffrois et Patrimoine » anime le réseau des villes à beffroi pour la gestion en commun des beffrois de France (Nord, Pas-de-Calais, Somme) et de Belgique. Il convient de désigner un représentant élu de la Ville de Loos afin de siéger au sein de cette association.

Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire.

Un seul candidat se déclarant, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur François BENASSAR** est désigné en qualité de représentant du conseil municipal au sein de l'association « Beffrois et patrimoine », avec :

**28 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions** : groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

#### **17. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU JURY DES JARDINS OUVRIERS**

Madame le Maire expose qu'il convient de désigner les 4 conseillers municipaux qui participeront au travail du jury visitant les jardins de la Ville dans le cadre du concours des jardins ouvriers et des maisons fleuries. Ce jury est présidé par l'adjoint délégué et il est également composé de représentants de la corporation des fleuristes et horticulteurs.

Il s'agit d'un scrutin de liste majoritaire.

Une seule liste de candidats se déclarant, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur Christophe MAERTENS**

**Monsieur Dominique ROUSSEL**

**Monsieur Alain DESSEVE**

**Madame Brigitte MARTEL**

sont désignés en qualité de représentants du conseil municipal au jury des jardins ouvriers, avec :

**28 voix pour** : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

**7 abstentions** : groupes « 100% Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

#### **18. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire expose que compte tenu du renouvellement général du conseil municipal, il convient de renouveler la composition de la commission communale des impôts directs.

La direction des services fiscaux demande de présenter une liste de 16 noms de commissaires titulaires et 16 noms de suppléants.

8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront ensuite retenus par les services fiscaux.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle : chaque groupe présente une liste d'un ou plusieurs candidats, selon la répartition suivante :

- 12 titulaires et 13 suppléants proposés par la liste Choisir Loos
- 3 titulaires et 3 suppléant proposés par la liste 100% Loos Rassemblement Citoyen et démocrate de gauche
- 1 titulaire et aucun suppléant proposés par la liste Divers droite divers gauche rassemblement Bleu

Marine

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Sont désignés aux fins de constitution de la commission communale des impôts directs :**

N°	NOM	Prénom
<b>TITULAIRES</b>		
1	MAERTENS	Christophe
2	VOITURIEZ	Anne
3	CASTRO	José Manuel
4	MARTEL	Brigitte
5	DETERPIGNY	Nicolas
6	HAMEAU	Francine
7	ALBERIC	Christian
8	GRESILLON	Benjamin
9	SERRURE	Ingrid
10	DESWARTE	Claire – Françoise (extérieure à la commune)
11	LOQUET	Pascale
12	TRICART	Béatrice
13	CALLAERT	Bénédicte
14	MUNRO	Jean-Luc
15	GRUSZCZYNSKI	Daniel
16	PUCHAUX	Jean-Claude
<b>SUPPLEANTS</b>		
1	BENNASSAR	François
2	LECLERCQ	Fabienne
3	CADART	Catherine
4	BRUINEN	Gauthier
5	GRIERE	Catherine
6	PIERQUIN	Claudine
7	VANROYEN	Sébastien
8	BALDEYROU	Brigitte
9	DECORTE	Luc
10	LAMBIN	Jeannine (extérieure à la commune)
11	BOSMAN	Annie
12	DESPIERRES	Baptiste
13	ROUSSEL	Dominique
14	CONSEIL	Valérie
15	VERDONCK	François
16	MASQUELIER	Élisabeth

## **QUESTIONS ORALES**

Monsieur MUNRO fait part d'une question relative au partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement, par laquelle il demande au conseil municipal, au nom du collectif « Stop TAFTA », de se déclarer publiquement opposé au Grand Marché Transatlantique.

Madame le Maire répond que ce sujet réclame la vigilance de tous et peut être débattu à l'occasion des élections européennes qui se dérouleront le 25 mai prochain. Pour autant, cet accord fait pour l'heure l'objet de négociations secrètes, et Madame le Maire ne peut donc engager la responsabilité du conseil municipal sur des éléments aussi peu étayés à ce jour.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 20h.**

Le secrétaire de séance,  
Alain DESSEVE

Le Maire,  
Anne VOITURIEZ